****

**RÈGLEMENT DE L’AUTUMN SWISS WORDL CUP (ASWC)**

Créé en 1933, le Cat Club de Genève est l’un des trois plus vieux clubs félins au monde, avec la Cat Fanciers' Association (CFA, Etats-Unis) et le Governing Council of the Cat Fancy (GCCF, Grande-Bretagne).

L’Autumn Swiss World Cup (ci-après ASWC) est un trophée créé par le Livre des origines suisse (LOS) en 2018, à l’occasion des 85 ans du Cat Club de Genève (CCG). Ce trophée sera remis chaque automne lors de la plus importante exposition féline suisse de l’année, à savoir l’exposition du Cat Club de Genève durant les Automnales de Palexpo. Il s’agit de la première distinction de ce niveau ouverte aux chats de toutes les fédérations, de tous les pays, elle n’a pas d’équivalent sur le plan international.

L’ASWC ne peut se dérouler qu’une fois par année et n’être organisée que par le LOS.

L’ASWC est la plus haute récompense qu’un chat concourant au niveau international peut obtenir en Suisse. Ne sont admis à y participer que les chats ayant le titre de

* Grand Champion d’Europe - GCE (pour les clubs indépendants),
* Grand Champion - GC (pour la CFA),
* Suprême Grand Champion - SGC (pour la TICA) et
* Champion Suprême - CS (pour la FIFE)

obtenu au cours des 10 années précédant le concours dans n’importe quel pays du monde.

Les chats à poils courts, poils mi-longs et poils longs concourent ensemble.

Ils peuvent être mâles, femelles, mâles neutres ou femelles neutres. Ces 4 catégories concourent également ensemble.

Pour les 10 chats lauréats de la finale, chaque fédération pourra – à son bon vouloir – faire figurer leur classement ASWC sur le pedigree de leurs descendants (les chats neutres ayant pu avoir des descendants avant leur castration/stérilisation).

Les chats ayant le droit de participer à l’ASWC doivent remplir les conditions suivantes:

* être inscrits dans un club félin en Suisse ou à l’étranger, partout dans le monde, sans distinction de fédération
* avoir été enregistrés par leur fédération en tant que GCE, GC, SGC ou CS.

**INSCRIPTION**

Le chat doit être engagé à l’exposition du CCG durant les Automnales. Son propriétaire devra faire parvenir la preuve de l’enregistrement de son titre (GCE, GC, SGC ou CS) au secrétariat en même temps que son inscription, faute de quoi le chat ne pourra pas être accepté.

Le chat peut participer:

* uniquement à l’ASWC (montant de l’engagement 30 CHF)
* à l’ASWC et au double concours traditionnel (80 CHF)
* à l’ASWC et au double concours TICA (105 CHF)
* à l’ASWC, au double concours traditionnel et au double concours TICA (105 CHF).

**RÉCOMPENSES**

Un certificat de participation sera remis à chaque concurrent.

Les 10 finalistes recevront un deuxième certificat comportant leur classement dans la finale et, le cas échéant, la mention du titre de champion du monde ou de vice-champion du monde.

Les 10 finalistes recevront des lots offerts par les autorités genevoises, par les sponsors de l’exposition ou par le CCG. Il ne pourra en aucun cas s’agir d’argent.

**DÉROULEMENT DU CONCOURS**

La personne chargée de juger les chats pour l’ASWC doit être un juge allbreed international. Elle officiera en ring à l’américaine pour sélectionner et classer les chats, assistée par un clerc. Il y aura un carton de jugement pour chaque chat (listing avec cases à cocher).

Le jugement débutera le samedi matin et devra se terminer le dimanche avant 12h.

Les 10 finalistes seront présentés au podium le dimanche après-midi entre 13h30 et 14h30. Le juge détaillera pour le public les caractéristiques de chaque race au fur et à mesure de son classement du 10e au 1er.

Le 1er sera déclaré champion du monde. Le 1er de chaque autre catégorie de poils (par exemple le 1er Poils longs et le 1er Poils courts si le champion est Poil mi-longs) sera déclaré vice-champion du monde dans sa catégorie de poils.

Si un chat participe à plusieurs jugements (traditionnel / TICA) durant le week-end, la priorité sera toujours donnée au juge de l’ASWC pour le passage sur le ring.

**Le LOS se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps.**